

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2017

Date d'envoi de la convocation : 01/12/2017

Nombre de membres : 221
Nombre de présents : 167
Nombre de votants : 188

Secrétaire de séance : Patrick LERENDU

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 7 Décembre, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine de Valognes à 17 h 30 sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

Etaient présents :

ADE André, AMIOT Sylvie, AMIOT André, AMIOT Guy, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARLIX Jean, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BALDACCI Nathalie (Jusqu'à 19h06), BARBEY Hubert, BAUDIN Philippe, BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERTEAUX Jean-Pierre, BESNARD Jean-Claude, BESUELLE Régine, BOUILLON Jean-Michel, BOURDON Cyril, JAME Dominique suppléante de BRECZY Rolande, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, BURNOUF Hervé, BUTTET Guy, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle (pouvoir jusqu'à son arrivée), CATHERINE Christian, CAUVIN Bernard, CAUVIN Jean-Louis, CAUVIN Joseph, CHEVEREAU Gérard, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DELAUNAY Sylvie, DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESQUESNES Jean (à partir de 18h15), DESTRES Henri, DIESNY Joël, DIGARD Antoine, DRUEZ Yveline, DUBOST Michel, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFOUR Luc, FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick, FAUDEMÉR Christian, FEUARDANT Marc, FEUILLY Hervé, FONTAINE Hervé, GANCEL Daniel, GAUCHET Marc, GESNOUIN Marie-Claude, MEDART Monique suppléante de GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GODAN Dominique, GODEFROY Annick, GODIN Guylaine, GOLSE Anne-Marie (à partir de 18h12), GOMERIEL Patrice, GOSSELIN Albert, GOSSELIN Bernard, GOSSELIN-FLEURY Geneviève, GOSSWILLER Carole, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUERARD Jacqueline, GUÉRIN Alain, LANGLOIS Alain suppléant de HAIZE Marie-Josèphe, HAMEL Bernard, HAMELIN Jacques, HAMELIN Jean, HAMON Myriam, HARDY René, HAYE Laurent (à partir de 18h03), HEBERT Dominique, GIROUX Bernard suppléant de HENRY Yves, HOUIVET Benoît, HOULLEGATTE Jean-Michel, HOULLEGATTE Valérie, HUBERT Jacqueline, HUET Catherine, JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc, JOUAUX Joël, JOURDAIN Patrick, JOZEAU-MARIGNE Muriel (à partir de 18h45), LAFOSSE Michel, LAGARDE Jean, LAHAYE Germaine, LAINÉ Sylvie, LALOË Evelyne (jusqu'à 20h25), LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François (à partir de 18h15), LAMOTTE Noël (à partir de 18h), LATROUITE Serge, LE BEL Didier, LE BRUN Bernadette, LE DANOIS Francis, LE MONNYER Florence, LEBARON Bernard, LEBONNOIS Marie-Françoise, LEBRETON Robert, LECHEVALIER Guy, LECHATREUX Jean-René suppléant de LECHEVALIER Michel, DELAPLACE Henry suppléant de LECOEUR François, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LECOUCVEY Jean-Paul, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, AUBERT Maurice suppléant de LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEFEVRE Noël, LEGER Bruno, LEGOUPIL Jean-Claude, LEMARECHAL Marc suppléant de LEMARÉCHAL Michel, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Thierry, LEMONNIER Hubert, HERVY Isabelle suppléante de LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Jacques, LEPETIT Jean, LEPETIT Louissette, LEPOITTEVIN Gilbert, LANGLOIS Hubert suppléant de LEQUERTIER Joël, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERECULEY Daniel, LERENDU Patrick, LESEIGNEUR Hélène, LESENECHAL Guy, LETERRIER Richard, LETRECHER Bernard, LEVAST Jean-Claude, LINCHENEAU Jean-Marie, LOUISET Michel (à partir de 18h15 et jusqu'à 20h25), MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MAGHE Jean-Michel, MAIGNAN Martial, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Yvonne, MAUGER Michel, MELLET Christophe, MELLET Daniel, MESNIL Pierre, MIGNOT Henri, MONHUREL Pascal, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jean-Marie, NICOLAI Michel, ONFROY Jacques, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc (à partir de 18h28), PEYPE Gaëlle, PILLET Patrice, PINABEL Alain, POISSON Nicolas, POTTIER Bernard, POUTAS Louis (à partir de 18h00), PRIME Christian, REBOURS Sébastien, REGNAULT Jacques, RENARD Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice (à partir de 18h12), ROUXEL André, SARCHET Jean-Baptiste, SCHMITT Gilles (à partir de 18h09), SEBIRE Nelly, SOURISSE Claudine, TARDIF Thierry, TAVARD Agnès, THEVENY Marianne (jusqu'à 20h31), TUFFREAU Danièle, TISON Franck, TRAVERT Hélène, VALENTIN Jean-Louis, VEILLARD Rodolphe (à partir de 17h58), VIGER Jacques, VIGNET Hubert, VILLETTE Gilbert, VILTARD Bruno (à partir de 18h43), VIVIER Nicolas.

Ont donné procurations :

BALDACCI Nathalie à VILLETTE Gilbert (à partir de 19h06), BASTIAN Frédéric à BESUELLE Régine, BELHOMME Jérôme à LERENDU Patrick, CASTELEIN Christèle à AMIOT Sylvie (jusqu'à son arrivée), CATHERINE Arnaud à BAUDIN Philippe, CHARDOT Jean-Pierre à HAMELIN Jacques, DELESTRE Richard à LE MONNYER Florence, GIOT-LEPOITTEVIN Jacqueline à HOULLEGATTE Valérie, GUYON Sophie à LEQUILBEC Frédéric, HAMON-BARBE Françoise à BOURDON Cyril, HUET Fabrice à HUET Catherine, LALOE Evelyne à DUFOUR Luc (à partir de 20h25), LAUNOY Claudie à ARRIVE Benoit, LE PETIT Philippe à HUBERT Jacqueline, LEFRANC Bertrand à GODEFROY Annick, LEJAMTEL Ralph à LEBONNOIS Marie-Françoise, LOUISET Michel à LERECULEY Daniel (à partir de 20h25), MARIVAUX Isabelle à GRUNEWALD Martine, REVERT Sandrine à LECHEVALIER Guy, RODRIGUEZ Fabrice à GOLSE Anne-Marie (jusqu'à son arrivée à 18h12), ROUSSEAU Roger à FEUARDANT Marc, ROUSSEL Pascal à HOUIVET Benoit, THEVENY Marianne à TISON Franck (à partir de 20H31), VARENNE Valérie à LAGARDE Jean, VILTARD Bruno à LEPETIT Jacques (jusqu'à son arrivée à 18h43).

Excusés :

BARBE Stéphane, BROQUET Patrick, CHOLOT Guy, DUPONT Claude, FALAIZE Marie-Hélène, FEUILLY Emile, GOUREMAN Paul, HUBERT Christiane, LEPOITTEVIN Michel, MATELOT Jean-Louis, MAUQUEST Jean-Pierre, PIQUOT Jean-Louis, POIDEVIN Hugo.

Délibération n° 2017-259

OBJET : Décision modificative N°1 – Budget Principal, budgets annexes 03 - promotion du tourisme, 04 - Action commerciale tourisme, 05 – Assainissement non collectif TTC – 07 Port Diélette, 08 – Développement économique Locations, 09 – Eau, 10 – Assainissement collectif HT, 11 – développement économique vente, 12 – Développement économique locations, 13 - Abattoir, 14 – Transports, 15 – OM M14, 16 – OM M4

Exposé

Cette décision modificative, unique, sur l'exercice 2017 permet de répondre à des demandes d'ajustements de crédits des pôles de proximité et directions centralisées (virements de crédits entre chapitre), des suppressions de crédits de paiements sur le pôle des Pieux, à la marge à des demandes de crédits nouveaux, ainsi qu'à des régularisations imposées par la réglementation que les services de l'agglomération n'avaient pas pu intégrer lors du budget primitif ou du budget supplémentaire. Il s'agit notamment de l'uniformisation des budgets 05 – Assainissement HT, 10- Assainissement TTC et 16 – Déchets ménagers et assimilés REOM au regard de l'option TVA.

Cette décision modificative permet également de réajuster les crédits des budgets 15 – Déchets ménagers et assimilés (DMA) TEOM et 16 - Déchets ménagers et assimilés (DMA) REOM ; l'ensemble des résultats du SMCT avaient été affectés, lors du budget supplémentaire, au budget 15 alors qu'une partie revenait au budget 16.

Afin d'assurer la continuité du service public, cette DM intègre également la prise de compétences Eau et Assainissement dans l'attente du vote du budget primitif 2018.

La balance générale s'équilibre tous mouvements confondus à 46 979 731 €, soit 42 226 577 € en mouvements réels et 4 753 154 € en mouvements d'ordre.

BUDGET	DEPENSES			RECETTES		
	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	Total	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	Total
Budget général	42 226 577.00	4 753 154.00	46 979 731.00	42 226 577.00	4 753 154.00	46 979 731.00
Budget Principal	-1 830 807.00	-132 122.00	-1 962 929.00	-1 830 807.00	-132 122.00	-1 962 929.00
Investissement	-2 738 637.00	132 100.00	-2 606 537.00	-2 439 415.00	-167 122.00	-2 606 537.00
fonctionnement	907 830.00	-264 222.00	643 608.00	608 608.00	35 000.00	643 608.00
Budget 03	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Promotion tourisme						
Investissement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
fonctionnement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Budget 04 Action						
commerciale	7 700.00	0,00	7 700.00	7 700.00	0,00	7 700.00
tourisme						
Investissement	0.00		0.00	0.00		0.00
fonctionnement	7 700.00		7 700.00	7 700.00		7 700.00

BUDGET	DEPENSES			RECETTES		
	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	Total	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	Total
Budget 05	3 089 501.00	0.00	3 089 501.00	3 089 501.00	0.00	3 089 501.00
Assainissement TTC						
Investissement	-144 499.00	0.00	-144 000.00	-144 499.00	0.00	-144 000.00
fonctionnement	3 234 000.00	0.00	3 234 000.00	3 234 000.00	0.00	3 234 000.00
Budget 07 Port	-100 997.00	0.00	-100 997.00	-100 997.00	0.00	-100 997.00
Diélette						
Investissement	-100 997.00	0.00	-100 997.00	-100 997.00	0.00	-100 997.00
fonctionnement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Budget 08 Dév éco	40.00	0.00	40.00	40.00	0.00	40.00
locations M4						
Investissement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
fonctionnement	40.00	0.00	40.00	40.00	0.00	40.00
Budget 09 Eau	8 885 019.00	1 539 685.00	10 424 704.00	8 885 019.00	1 539 685.00	10 424 704.00
Investissement	1 819 382.00	0.00	1 819 382.00	269 697.00	1 539 685.00	1 819 382.00
fonctionnement	7 065 637.00	1 539 685.00	8 605 322.00	8 605 322.00	0.00	8 605 322.00
Budget 10	32 388 604.00	3 869 902.00	36 258 506.00	32 388 604.00	3 869 902.00	36 258 506.00
Assainissement HT						
Investissement	26 299 604.00	0.00	26 299 604.00	22 429 702.00	3 869 902.00	26 299 604.00
Fonctionnement	6 089 000.00	3 869 902.00	9 958 902.00	9 958 902.00	0.00	9 958 902.00
Budget 11 dév éco	-1 378 936.00	-7 700.00	-1 386 636.00	-1 378 936.00	-7 700.00	-1 386 636.00
Ventes M14						
Investissement	-1 380 936.00	0.00	-1 380 936.00	-1 373 236.00	-7 700.00	-1 380 936.00

Fonctionnement	2 000.00	-7 700.00	-5 700.00	-5 700.00	0.00	-5 700.00
Budget 12 Dév éco locations M14	-28 194.00	-902 639.00	-930 833.00	-28 194.00	-902 639.00	-930 833.00
Investissement	15 000.00	-387 569.00	-372 569.00	142 501.00	-515 070.00	-372 569.00
Fonctionnement	-43 194.00	-515 070.00	-558 264.00	-170 695.00	-387 569.00	-558 264.00
Budget 13 Abattoir	30 000.00	0,00	30 000.00	30 000.00	0,00	30 000.00
Investissement	30 000.00	0.00	30 000.00	30 000.00	0.00	30 000.00
Fonctionnement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Budget 14 Transport	10 000.00	0.00	10 000.00	10 000.00	0.00	10 000.00
Investissement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Fonctionnement	10 000.00	10 000.00	10 000.00	10 000.00	10 000.00	10 000.00

BUDGET	DEPENSES			RECETTES		
	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	Total	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	Total
Budget 15 OM M14	801 709.00	213 453.00	1 015 162.00	801 709.00	213 453.00	1 015 162.00
Investissement	0.00	0.00	0.00	-213 453.00	213 453.00	0.00
Fonctionnement	801 709.00	213 453.00	1 015 162.00	1 015 162.00	0.00	1 015 162.00
Budget 16 OM M4	352 938.00	172 575.00	525 513.00	352 938.00	172 575.00	525 513.00
Investissement	113 682.00	0.00	274 882.00	-58 893.00	172 575.00	113 682.00
Fonctionnement	239 256.00	172 575.00	0,00	411 831.00	0.00	411 831

1. Le Budget Principal

1.1. La Section de Fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 643 608 €.

Les ajustements de crédits concernent principalement en dépenses (907 830 €):

Au chapitre 011 : charges à caractère général,

- des virements de crédits entre chapitre pour 52 000 €,
- des demandes de crédits complémentaires, liées aux actions de communication de fin d'année (cérémonies des vœux, cartes de vœux) : 20 000 € ; aux affranchissements : 40 000 €
- Le transfert de l'extension de la zone des Costils du budget annexe 11 – développement économique vente au budget principal : 21 000 €
- La suppression de 38 500 € de crédits prévus pour le dragage du port de Diélette et désensablement qui ne sera pas réalisé cette année.
- Des crédits pour entretien de bâtiments suite à des sinistres, compensés par le remboursement de l'assurance en recette.

Au chapitre 012 : Charges de personnel :

- Le remplacement d'un agent par le centre de gestion : 16 075 € compensé par une recette liée au congé maternité de l'agent titulaire.

- Une diminution des crédits de centralité prévus au BS : - 200 000 € pour l'équilibre de la section

Au chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

- Un complément de subvention pour une classe découverte : 1 000 €
- Les subventions d'équilibre à verser aux budgets annexes :
+ 1 015 162.00 € pour les services publics administratifs, budget 15 – DMA TEOM. Une partie de cette somme équivaut au versement de 329 091 € au budget 16 DMA – REOM, correspondant à l'affectation du résultat du SMCT revenant aux pôles de proximité Douve et Divette et Côte des Isles, une seconde partie (458 000 €) correspond aux dépenses relatives aux charges de personnel payées par le budget principal que le budget 15 doit rembourser. Une recette du même montant est inscrite au budget principal. Le solde sert à couvrir les dépenses liées aux dotations aux amortissements (213 453.00 €) en fonctionnement.
-57 268.00 € pour les budgets à caractère industriel et commercial
- un virement de crédit entre chapitre (50 000 €)
- une diminution de crédit pour équilibrer la section (100 000 €)

Des crédits à hauteur de 149 180.00 € sont également inscrits pour permettre d'ajuster la DSC pour la porter à 1 801 180 €.

Les recettes de fonctionnement (608 608 €) proviennent notamment :

- d'un remboursement complémentaire de personnel des budgets 15 et 16 : 518 000 € et d'une diminution du remboursement du budget tourisme : - 1 513 €
- d'une augmentation de l'attribution de compensation reversée : 13 833 €
- d'une augmentation du Fonds Départemental de Taxe Professionnelle (FDTP) + 33 532 €
- D'un remboursement du budget eau pour une prestation d'information payée sur le budget principal : 24 900 €
- De remboursements divers en contrepartie de dépenses de fonctionnement (19 800 €)

1.2. La Section d'Investissement :

La section d'investissement s'équilibre à -2 606 537 €.

En dépenses, les principales opérations correspondent :

- A des diminutions de crédits concernent l'ajustement des crédits de paiements pour les autorisations de programme Grand Chantier, Aménagement de Bourg, et ADAP du pôle de proximité des Pieux (-3 790 997 €)
- A l'inscription de crédits complémentaires qui portent sur les annuités d'emprunt (53 860 €)
- A 1 000 000 € également inscrits pour le transfert de l'extension de la zone des Costils du Budget 11 au budget principal.

En recettes,

- la contrepartie de la dépense inscrite au budget supplémentaire pour le rechargement en sable de Siouville : 12 432 €
- une diminution de l'emprunt d'équilibre de 2 347 106 €

1.3. Les opérations d'ordre :

Elles concernent des ajustements liés aux dotations aux amortissements des biens, l'intégration des travaux en régie du pôle de proximité des Pieux en investissement, une diminution du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 271 922.00 € (permettant l'équilibre de la section de fonctionnement).

1.4. Le financement de la section d'investissement :

L'épargne nette dégagée par la section de fonctionnement pour financer la section d'investissement était prévue au budget primitif à 11 499 751 €, elle a été augmentée au BS de 9 310 532 € portant son montant à 20 810 283 €. Cette décision modificative n°1 vient diminuer l'épargne nette de 299 222 €. Elle est donc désormais de 20 511 061 € et représente 40.21% du financement des dépenses d'investissement.

	Dépenses	Ressources	% R/D	
Etudes, travaux d'investissement	51 005 594,00	4 530 333,55	8,88%	} 17,82%
Divers (remb sur travaux, subventions, TVA, ...)		8 288,00	0,02%	
Produits exceptionnels		0,00	0,00%	
Cessions d'immobilisations		0,00	0,00%	
FCTVA + TVA + TLE		9 079 458,41	17,80%	
Subventions y compris tiers		2 812 789,93	5,51%	
Remboursement avances		-2 347 106,00	-4,60%	
Epargne nette		20 511 061,00	40,21%	} 40,21%
Affectation		0,00	0,00%	
Emprunt		13 287 329,00	26,05%	
Résultat d'investissement reporté	0,00	3 123 440,11	6,12%	
	51 005 594,00	51 005 594,00	100,00%	

2. Les budgets annexes :

Les opérations sur les budgets annexes concernent des admissions en non-valeur, des ajustements de crédits sur les autorisations de programme du pôle de proximité des Pieux (budgets 05 – Assainissement, 07-port Dielette, 09-eau), le versement transport, sur le budget 14 – transport, des régularisations.

Les budgets annexes présentant des modifications significatives sont :

- **Le budget 05 – Assainissement non collectif et 10 assainissement collectif :**
Suite à l'uniformisation de TVA dans chacun de ces budgets, certaines prévisions budgétaires prévues initialement dans le budget 05 assainissement TTC ont été basculées au budget 10 assainissement HT : 96 785 € en dépenses de fonctionnement ; 2 612 147 € en recettes de fonctionnement ; 129 200 € en dépenses d'investissement et 1 915 846 € en recettes d'investissement.
Par ailleurs, des crédits pour régularisation de TVA sont prévus sur ces budgets : 3 200 000 € sur le budget 05 Assainissement TTC et 4 000 € sur le budget 10 Assainissement HT
- Afin de prévoir la prise des compétences eau et assainissement au 1^{er} janvier 2018, des crédits prévisionnels de Cherbourg-en-Cotentin ont été repris afin de pouvoir faire face aux dépenses de fonctionnement et d'investissement avant le vote du budget 2018 et assurer la continuité du service au 1^{er} janvier. (budgets 05, 09 –eau, 10)
- **Le budget 11 Développement économique Ventes:**
Les inscriptions budgétaires en investissement relatives à l'extension de la zone des Costils sont supprimées pour être réintégrées dans le budget principal pour 1 380 935.87 €
- **Le Budget 12 : Développement économique – Locations :**
Lors du budget supplémentaire plusieurs zones économiques du budget 12 ont été inscrites dans le budget 11 mais les régularisations au budget 12 n'avaient pu être faites. Elles sont donc inscrites dans cette décision modificative.
- **Le Budget 13 : abattoir :**
Inscription d'une subvention d'investissement en recette : 30 000 €

- **Le Budget 15 : Déchets ménagers et assimilés – TEOM :**
Lors du budget supplémentaire les résultats du syndicat mixte Cotentin Traitement ont été affectés en totalité au budget 15. Or 321 099 € auraient dus revenir au Budget 16 : Déchets ménagers et assimilés – REOM. Le budget 15 reverse donc ces crédits au budget 16.
Par ailleurs, des dotations aux amortissements pour les véhicules et biens de La Hague sont inscrites pour 213 453.00 €
Une augmentation de 458 000 € du montant prévisionnel du remboursement des charges de personnel au budget principal est nécessaire sur ce budget au vue des dépenses effectuées à ce jour sur le budget principal.
Afin de compenser l'ensemble des dépenses de fonctionnement une augmentation de 1 015 162 € de la subvention d'équilibre est nécessaire. Elle est ainsi prévisionnellement portée à 6 091 933.48 €.
En investissement, l'emprunt d'équilibre est diminué de 219 453.00 €
- **Le Budget 16 : Déchets ménagers et assimilés – REOM**
Ce budget reçoit 321 099.00 € du budget 15. Ce qui permet de rétablir l'équilibre budgétaire et supprimer la subvention d'équilibre prévisionnelle versée par le budget principal (-59 268.55 €). Agrégés du résultat reporté de 517 991.50 €, le budget 16 est excédentaire.
Une harmonisation de la TVA est effectuée sur ce budget. A savoir que le pôle de proximité de Douve et Divette avait opté pour l'option TVA en 2001 alors que le pôle de Cote des Isles ne l'avait pas choisie. Le choix retenu est de soumettre l'ensemble du territoire sur lequel s'applique la REOM à l'option TVA au 1^{er} janvier. Cela nécessite de prévoir des inscriptions budgétaires pour régulariser (150 000 €).

Délibération

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à la majorité (Pour : 172 – Contre : 1 – Abstentions : 35) :

- **Autorise** le versement des crédits du budget 15 – DMA – TEOM au budget 16 – DMA REOM correspondant à 321 099 €
- **Approuve** la décision modificative n°1/2017 : Budget Principal, budgets annexes 03 - promotion du tourisme, 04 - Action commerciale tourisme, 05 – Assainissement non collectif TTC – 07 Port Diélette, 08 – Développement économique Locations, 09 – Eau, 10 – Assainissement collectif HT, 11 – développement économique vente, 12 – Développement économique locations, 13 - Abattoir, 14 – Transports, 15 – OM M14, 16 – OM M4
- **Autorise** le versement des subventions aux attributaires portés sur l'état joint en annexe ;

- **Autorise** le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dit** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dit** que le Président et le Directeur Général de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le : 21/12/17
et publication ou notification
du : 15/12/17



LE PRESIDENT,

Jean-Louis VALENTIN